

Lettre Mensuelle de Décembre 2014



Le journal New African et son article en Anglais parlant de Pierre Claver MBONIMA et de son emprisonnement

0. Introduction

Dans la présente lettre, nous vous ferons part du contenu de l'article du journal « New African » qui produit des articles sur les africains

qui se démarquent à travers leurs œuvres. Parmi les africains de 2014, figure Pierre Claver MBONIMPA, Président et Représentant Légal de l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues.

Vous aurez également des informations à propos de la Détention du journaliste correspondant de la Radio Publique Africaine à BUBANZA en date du 15 Décembre, accusé de tentative d'assassinat et libéré provisoirement le 18 Décembre 2014.

Nous vous parlerons enfin de manière brève, de la réunion d'évaluation annuelle des activités de l'APRODH – Exercice 2014.

1. Pierre Claver MBONIMPA, Africain de 2014

Le Journal « New African » a sélectionné dans son numéro 545, Pierre Claver MBONIMPA, Président et Représentant Légal de l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH) comme africain qui s'est démarqué dans les actions de défense des droits humains en 2014.

Ce journal présent dans pas mal de pays Africains reconnaît Pierre Claver MBONIMPA comme un Burundais défenseur éminent des Droits Humains. Ce sage aux cheveux blancs avait mainte fois comparu pour s'expliquer par rapport aux informations qu'il avait livrées à la RPA relativement aux entrainements paramilitaires de jeunes burundais en RDC. Dans la nuit du 15 au 16 Mai 2014, MBONIMPA a été arrêté et emprisonné. Sa détention a été décriée et condamnée par la communauté aussi bien nationale qu'internationale. Le journal « New African » a rappelé dans son article que Pierre Claver MBONIMPA a été emprisonné injustement, accusé d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

Rappelons que MBONIMPA Pierre Claver a passé 4 mois 20 jours derrière les verrous et c'est pendant la même période qu'il a été hospitalisé pendant plus d'un mois à l'hôpital BUMEREC. Sa libération provisoire aurait été occasionnée surtout par la pression de la communauté internationale. Reconnaître MBONIMPA comme l'un des Africains de 2014 qui se sont démarqués, prend racine dans les actes qu'il mène au sein de l'APRODH en défendant les droits des burundais en général et ceux des prisonniers en particulier.

2. La Détention du journaliste correspondant de la Radio Publique Africaine (RPA)

Eloge NIYONZIMA a été emprisonné le 15 Décembre 2014, accusé de tentative d'assassinat. En effet, dans la soirée de ce jour, Eloge était dans un cabaret d'un certain NDAYEGAMIYE Adelphin, d'où il serait rentré vers 22 heures du soir. C'est vers minuit que les bagarres opposant trois jeunes gens Guido, Justin et Jean de Dieu IRAKOZE devaient éclater. Ainsi, IRAKOZE qui avait été sérieusement battu a été vite dépêché et hospitalisé dans une structure sanitaire gérée par les Sœurs de la congrégation « BENE TEREZA » tandis que le responsable du cabaret, et Guido ont directement été arrêtés et emprisonnés. Justin a pu s'enfuir. Quant à Eloge, il a été arrêté de chez lui au cours de la même nuit. Selon donc ce correspondant de la RPA, sa détention a été ordonnée par une main invisible mais proche de l'administration.

Eloge NIYONZIMA sera relaxé après trois jours de détention sous condition de ne jamais franchir les frontières du Burundi et de comparaître une fois par mois.

3. La réunion d'évaluation annuelle des activités de l'APRODH - exercice 2014

L'APRODH comme chaque fin d'année, a organisé à l'intention de tout son personnel du 29 au 30 Décembre 2014, un atelier d'évaluation annuelle des réalisations. Les responsables des projets ont eu l'occasion de partager avec leurs collègues, un bilan d'activités réalisées respectivement au cours de l'année 2014, à travers 8 projets intitulés comme suit:

- Le Projet « Fourniture d'aide légale aux populations vulnérables y inclus les victimes des Violences basées sur le genre dans les provinces pilotes du Nord : Kayanza, Ngozi, Muyinga et Kirundo » financé par le PNUD ;
- Le Projet « Renforcement des capacités de la communauté dans la prévention et la prise en charge des victimes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre » appuyé par Cordaid dans les provinces de Karusi, Bururi et Makamba;
- Le projet « Promotion des Droits Humains et Protection des défenseurs des droits humains dans la région des Grands-Lacs » appuyé par ICCO.
- Le projet « Promotion des Droits Humains et de l'accès des vulnérables à une justice équitable et appui institutionnel à l'APRODH » financé par la Confédération Suisse dans 11 provinces qui sont Bujumbura Mairie, Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Ruyigi, Gitega et Karusi et par l'Ambassade d'Allemagne dans 6 provinces du pays : Bujumbura Rural, Mwaro, Muramvya, Bururi, Rutana, et Makamba;
- Le Projet « Promotion des Droits Humains et de l'accès des vulnérables à une justice équitable pour un Etat de droit au Burundi » financé par National Endowment for Democracy (NED) dans trois provinces : Bururi, Rutana et Makamba;
- Le Projet « Assistance juridique et sociale des femmes incarcérées et des nourrissons vivants dans les établissements pénitentiaires spécialement les prisons de Mpimba et Ngozi » financé par le Fonds pour les Droits Humains Mondiaux (FDHM) ;
- Le projet « Campagne de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre et le mariage forcé des jeunes filles » financé par le Fonds Canadien d'Initiatives Locales (FCIL) dans les provinces de Bubanza et Bujumbura Rural ;

- Le Projet " ICI – Initiative Codes qui Innovent : Un cadre de mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale en faveur des Droits Humains » financé par Finish NGO Foundation for Human Rights (KIOS).



Le Personnel de l'APRODH lors de l'atelier réunion d'évaluation des activités tenue en date 29-30 Décembre 2014.

Dans les exposés des responsables des projets, les objectifs de chaque projet ont été mis en évidence avec les résultats attendus et ceux atteints.

L'on notera qu'avant cette évaluation, les participants ont eu à suivre une formation dispensée par le Secrétaire Exécutif de l'APRODH sur les mécanismes de sécurité au sein de

l'Organisation.

Le Président et Représentant Légal de l'APRODH, dans son mot de clôture de la réunion, a souhaité les meilleurs vœux du nouvel an 2015 à tout le personnel.
